



**Procès-verbal sommaire
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 septembre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- POULLET Danielle - -- BAECKER Sybille - -- MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain– Mmes PANAFIEU Blandine - Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : Mmes SCHMITT Marie Gil - DE CORO Jessica - MM NEVEU James - COULON Daniel – ALTIER Jonathan - REBUFFAT Jacky

PROCURATIONS :
Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.
Mme DE COROC J. à Mme ARNAUD GIBOULET S.
M. NEVEU J. à Mme POULLET D.
M. COULON D. à M. HIBSCHELE JM
M. REBUFFA J. à Mme MENALDO KEBDANI N.

Soit 18 votants

Les points suivants ont été examinés en séance

1. **Désignation du secrétaire de séance** : Madame ARNAUD GIBOULET Sophie est désignée secrétaire de séance.
2. **Approbation du compte rendu de la séance du 17 Juillet 2024** : le compte rendu de la séance du 17 juillet est approuvé par 17 voix POUR. Mme PANANFIEU ne prend pas part au vote.
3. **3.1 Attribution du marché de construction d'un city stade**

A l'unanimité, le marché de construction d'un CITY STADE est attribué au groupement COLAS HUSSON, pour un montant hors taxe de 115 435 €.

3.2 Demande subventions à la CANIM et la Région OCCITANIE pour la construction d'un city

Les demandes de subventions auprès de la région Occitanie et de la CA Nîmes métropole sont approuvées à l'unanimité.

4. **Avenant de prolongation du marché de fourniture des repas au restaurant scolaire**

A l'unanimité, le marché avec la société A.P.I. qui fournit les repas, à l'école et au centre de loisirs est prolongé pour une durée de 2 mois à compter du 1^{er} septembre 2024.

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

5. Décision modificative n° 1 du budget général

La décision modificative n° 1 du budget général est approuvée à l'unanimité.

6. Renouvellement de la convention avec la direction régionale de La Poste

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention de partenariat avec la direction de la Poste pour prolonger le fonctionnement de l'APC, à compter de septembre 2025.

7. Rapport sur le dispositif zéro artificialisation

Le 1^{er} rapport sur l'artificialisation des sols, demandé par les services de l'Etat, est approuvé à l'unanimité.

8. Renouvellement de l'autorisation de recruter des vacataires pour les études surveillées

Le conseil municipal autorise le maire à procéder à l'engagement de 2 vacataires pour les études surveillées.

9. Convention avec le SMEG pour les travaux de remplacement de matériel dégradés et non réparables

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement et les travaux proposés par le SMEG de réparation des mats sur la rue de la place.

10. Attribution du marché de nettoyage de locaux municipaux,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'attribution du marché de nettoyage du foyer communal et de la mairie à l'ESAT ETAPE-INCLUSIVE, pour une durée de 1 an renouvelable, pour un montant TTC de 18 696.16 €

11 Questions diverses :

Le conseil municipal approuve l'unanimité le versement d'une subvention de 1000 € au budget du CCAS.

Le Maire,

Gilles TIXADOR

